

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2026 à 19h00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois de septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAUNIERES dûment convoqués, se sont réunis.

Etaient Présents : David MILLION, Elodie GRAS, Julien SAUSSERET, Philippe VIOLOT, Hervé FRANCOIS, Pascale TIXIER.

Etait Absent : Anaïs PEREZ DELGADO

Secrétaire de Séance : SAUSSERET Julien

La séance débute ce jour à 19h04, sous la présidence de David MILLION, maire. Le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer légalement. M. SAUSSERET Julien est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le maire précise qu'il fera passer le PV du dernier conseil municipal. Aucun conseiller n'a de remarque à formuler sur le dernier PV de conseil municipal.

2. Reconduction des baux communaux

Le maire explique que certains baux de location des terrains communaux arrivent à échéance. Le calcul des prix des baux est encadré par l'état. Ils ont été revus au fur et à mesure des années. Le maire demande l'approbation du conseil municipal lui permettant de signer les nouveaux baux. Avant de délibérer, M. Philippe VIOLOT signale que sous la mandature de M. GALUZET, sur les baux agricoles, la part que l'exploitant paie pour la taxe foncière et les digues est passée de 50% à 100%. M. VIOLOT souhaite que la part soit redescendue à 50% avant de signer les nouveaux baux, comme cela se fait dans d'autres communes.

Résultats du vote : Pas de vote lors de cette séance, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après renseignements.

3. Délibération délégation de l'assainissement à la Comcom

Le maire explique que la Comcom propose de reprendre à sa charge la gestion de l'assainissement au lieu que ce soit la mairie qui en ait la charge. Pour information, la commune de Saunières n'est pas reliée à un assainissement collectif. Le maire propose que la commune conserve la gestion de l'assainissement.

Résultats du vote :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 0

➔ La délibération est validée. La commune conserve la gestion de l'assainissement.

4. Commission impôts

Le maire explique : les impôts précisent que 5 critères entrent en jeu pour définir l'habitabilité du point de vue du fisc : la présence d'eau courante, l'installation électrique, la présence de toilettes / WC à l'intérieur du logement, un équipement sanitaire/salle d'eau, un moyen de chauffage. A l'heure actuelle, chaque propriétaire coche la présence de ces équipements dans sa maison. A terme, les impôts prévoient que comme pour la redevance télévision, ces 5 critères soient automatiquement validés. Il incombera alors au propriétaire de cocher la case pour déclarer qu'il n'a pas tel ou tel équipement. Les impôts laissent libre choix aux communes de basculer dès maintenant à la nouvelle formule de déclaration ou de rester sur la déclaration actuelle. Le maire propose de passer tout de suite à la nouvelle déclaration des impôts.

Résultats de vote :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 0

➔ La délibération est validée. La déclaration d'impôts actuelle est donc conservée.

5. Contrat d'assurance

Le maire explique que le contrat d'assurance actuel n'a pas été retrouvé, ni en mairie, ni par la société d'assurance. Les deux déclarations d'assurance réalisées sous la mandature précédente (bris de vitre et le banc place Jacques Millot) n'ont pas encore pu être réglées. Le bris de vitre a été classé car entre temps, les fenêtres ont été changées. Pour le banc de la place, la mairie est en attente de règlement. La facture pour le remboursement a été envoyée à l'assurance mais non réglée à ce jour. Pour l'instant, la mairie dispose d'un avenant au contrat seulement (datant de 2016). Un devis auprès de GAN assurance a été demandé (pour un montant de 2 356€04). Actuellement, la somme payée pour COREIS assurance annuelle actuelle est de 2153€00. Le maire propose de résilier le contrat d'assurance actuel pour être dans le délai de préavis de 3 mois avant sa date d'échéance (janvier 2027).

Résultats de vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

➔ La délibération est validée. Le maire fera les démarches pour la résiliation du contrat d'assurance auprès de COREIS.

6. Devis IPP mise aux normes plafonds salle communale

La mise aux normes de la salle communale pour la transformer en salle ERP nécessite que le logement loué au-dessus de la mairie soit complètement isolé du reste du rez-de chaussée. Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué que le conseil municipal pourrait le faire seul pendant un samedi citoyen par exemple, pensant qu'il n'y avait que le plafond de la chaufferie à réaliser. Après s'être renseigné, c'est la totalité des plafonds (chaufferie, cuisine, salle communale, entrée de la salle communale, cage d'escalier et plafond de la mairie) qu'il faut refaire en installant 2 plaques de BA 13 ignifugées + un plafond suspendu de type « Tonga » avec isolation laine de roche de façon à être à la norme EI60. Un devis auprès d'IPP basé à La Chapelle pour la réalisation de cette installation a été demandé. Le devis s'élève à 24 907€02. Le maire propose de réaliser d'autres devis pour comparaison avant de délibérer.

Résultats :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

➔ La délibération est validée. Le maire demandera d'autres devis pour comparaison.

7. Devis Capelli aménagement de la mairie

Afin d'aménager la mairie, l'entreprise Capelli a réalisé un devis pour installer une cloison de type verrière pour séparer le bureau de la secrétaire et l'accueil du public. Un plan avait été présenté lors des précédents conseils municipaux. Le devis s'élève environ à 10 412 € 36. Après discussion, le maire propose de faire d'autres devis avec différents aménagements (cloison entièrement vitrée amovible, cloison vitrée amovible et cloison fixe en haut en mur plein, ...).

Résultats :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

➔ La délibération est validée.

8. Demandes protections fonctionnelles

Mme GRAS se déporte totalement, elle quitte la salle pendant les débats et pendant le vote. Compte tenu du contexte de tensions actuelles qui règne dans le village (lettre « anonyme » diffamatoire sur le conseil en général mais particulièrement pour le maire et la 1^{ère} adjointe, propos haineux sur les réseaux sociaux, agression physique, insultes, ...), Elodie GRAS a fait parvenir au maire une demande de protection fonctionnelle pour elle, son mari et ses enfants. N'importe quel membre du conseil peut faire la même demande.

Résultats :

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 0

➔ La délibération est validée. Le maire fera suivre la délibération au sous-préfet.

9. Soumission de l'édification des clôtures à déclaration préalable sur le territoire communal

A titre d'information, le maire précise que le PLUi va « rouvrir » et certaines modifications pourraient être réalisées sur le PLUi de la commune de Saunières. Jusqu'alors, la mise en place d'une clôture ne nécessitait aucune déclaration préalable de travaux, ni permis de construire. Le maire, après l'avoir évoqué suite aux constatations du PLUi souhaite imposer qu'une demande préalable (DP) de travaux soit déposée en mairie pour toute construction de clôture uniquement sur zone urbaine.

Résultats :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

➔ La délibération est validée.

10. Affiliation Association des Maires Ruraux 71

La mairie est déjà affiliée à l'AMF (Association de Maires de France). Cependant, cette association, ne prend pas suffisamment en compte l'aspect rural de notre commune. Le maire propose donc de s'affilier en plus à l'AMR

(Association des Maires Ruraux). Cela représente un coût annuel de 105€00.

Résultats :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

→ La délibération est validée. Le maire fera les démarches nécessaires pour affilier la mairie à l'AMR.

11. Convention cadre du compte de gestion

Le maire explique : Une convention-cadre d'un Centre de Gestion (CDG) est un contrat global signé entre une collectivité territoriale (ou un établissement public local) et le centre de gestion de son département. Elle fixe le cadre juridique, financier et administratif qui permet à la collectivité de faire appel aux prestations du Centre de Gestion, en complément de ses missions obligatoires de gestion de la fonction publique territoriale. Le maire propose de valider la convention-cadre ainsi que l'autorisation pour lui de la signer.

Résultats :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

→ La délibération est validée.

12. Questions diverses

Rappel : les questions diverses ne peuvent donner lieu à aucune délibération.

a. Bilan 13 juillet

Le 13 juillet a réuni une quarantaine de personnes, une dizaine s'est excusée de ne pouvoir être présentes. Toutes les personnes présentes étaient de Saunières. Le coût total pour la municipalité représente environ 850€00. Les écocupes personnalisés, appréciés de tous, ont été offerts par les conseillers municipaux sur leurs deniers propres.

b. Contrat téléphonique orange

Pour information, le maire s'est rendu chez Orange pour modifier le contrat téléphonique de la mairie. Une option à 5€ HT / 6€ TTC était facturée mensuellement depuis 2022 pour l'envoi de sms. La mairie ne possédant pas de téléphone portable, cette option a été résiliée générant une économie de 72€ par an.

c. Lampadaires

Plusieurs habitants ont demandé la mise en place de nouveaux lampadaires. Il n'est pas du ressort de la mairie de décider de l'implantation de lampadaires. La demande doit être faite auprès du SYDESL qui fera une étude et proposera à la mairie de faire ou non les travaux. Le dépôt du dossier est en cours.

d. Achats réalisés

Le maire présente la liste des dépenses réalisées par la municipalité depuis le dernier conseil municipal. Ces achats représentent plus de 2000€ mais sont nécessaires à l'entretien régulier de la commune.

- Robinet changé dans les WC de la mairie : 94€

- Projecteur LED mairie + salle communale : 153€67
- Eclairage préau tube LED x2 + 1 projecteur + prise + interrupteur : 478€39
- Fleurs commune : 299€35
- Nicolas Traiteur 8 mai : 130€ + Intermarché : 58€97
- Gerbe du 8 mai : 60€
- Fleurs enterrement Mme BONNET : 100€
- La petite Marquise 13 juillet : 760€00 + Intermarché 13 juillet : 73€13

TOTAL : 2207€51

e. Point samedi citoyen (cimetière, évacuation eaux/clapet, déchets sauvages, ...)

Lors du dernier samedi citoyen, il a été repéré que les évacuations d'eau au niveau du robinet du cimetière étaient complètement bouchées. Deux phénomènes expliquent cela : le manque d'entretien depuis plusieurs années ainsi que des déversements sauvages de cassettes des camping-cars (des produits bleus typiques et des matières fécales ont été retrouvées dans le radier du cimetière pourtant uniquement dédiée aux eaux pluviales). Pour palier ce manque de civisme, la grille du robinet du cimetière, après débouchage, sera remplacée par un regard plein empêchant le déversement de ce type de matières.

De même, les clapets anti retour installés pour vider l'eau après les crues depuis la sur-élévation de la rue des bords du Doubs ont été broyés par des tontes successives. Leur fonction est aujourd'hui inopérante en cas de crue. Un clapet coûte environ 300€00.

f. Présentation Natran projet Hy-fen

Une personne mandatée par Natran est venue présenter en mairie le projet Hy-fen. Semblable au projet de gazoduc implanté il y a quelques années, le projet Hy-fen, vise à planter sous terre une conduite permettant l'acheminement d'hydrogène aux entreprises. Saunières est dans le cercle des communes potentiellement concernées par l'implantation de ce tuyau. Le projet n'est qu'à ses débuts. Nous ne savons pas encore si Saunières sera ou non retenue.

g. Castor et Office Français de la Bioversité

Un pêcheur d'une autre commune a interpellé le maire sur la présence d'un castor mort dans le Doubs côté Saunières. Après contact avec le président de la chasse et de l'Office Français de la Biodiversité (qui s'est déplacé sur place car le castor est une espèce protégée), le problème a été résolu et la dépouille enlevée. Le conseil remercie le pêcheur à l'origine de la déclaration, le président de la chasse pour son intervention et sa réactivité et demande à tout citoyen qui verrait un animal protégé mort d'en informer le maire. Ceci dans un souci de salubrité publique et de sécurité sanitaire.

h. Rapport syndicat de l'eau

Le rapport sur la qualité de l'eau est présenté a été présenté aux conseillers. Il est à noter que l'eau présente une forte concentration en nitrate. La consommation reste bonne pour la population.

i. Rapport du SPANC et informations SIRTOM

Le rapport du SPANC a été présenté aux conseillers municipaux. Le rapport 2025 du SPANC fait état de 282 contrôles réalisés sur le territoire, avec un taux de conformité annuel en hausse à 46 %. Pour la commune de Saunières, sur les 53 installations recensées, 4 sont actuellement classées à risque (priorité 1) et nécessitent une mise en conformité.

Le SIRTOM rappelle que les poubelles cassées peuvent être changées gratuitement sur simple demande auprès du SIRTOM de Chagny. Il est également important que le conteneur soit adapté aux besoins car un conteneur trop petit nécessite plus de levées donc un coût supplémentaire pour le citoyen. De même un conteneur trop

grand, sorti peu souvent coûte car la taxe des ordures ménagères est décomposée comme suit : une base forfaitaire pour x levées dans l'année + un paiement à chaque levée en dehors de la base forfaitaire. Le SIRTOM peut également donner un conteneur plus grand ou plus petit en fonction des besoins de chacun. Le SIRTOM insiste également sur les bons gestes de tri (encore trop de déchets sont mal triés) et sur la nécessité de réduire les déchets ménagers.

j. Point sur l'A.S.A

Le maire demande au président de l'A.S.A, Mr Philippe VIOLOT où en est l'association. Lors du dernier conseil en juin, il avait été évoqué qu'une secrétaire avait été recrutée et que tout serait remis en route avant la fin de l'année 2026. Mr Violot nous dit qu'une nouvelle secrétaire a été recrutée (pas la même qu'en juin qui apparemment n'est pas restée.). L'A.S.A et l'A.F ont normalement leurs archives sur l'ordinateur de la mairie de Saunières dicit Mr Violot.

k. Point sur les fuites d'eau de la distribution dans les prés

Un conseiller municipal, qui suit les consommations d'eau et l'état des canalisations a constaté récemment une fuite d'eau sur les canalisations qui mènent aux compteurs d'eau agricoles. Le conseil municipal ne sait pas depuis combien de temps cette fuite existe mais cela coûte à tous les habitants.

Avant de clore la séance, le maire demande s'il y a d'autres questions diverses. M. VIOLOT a plusieurs questions :

- M. VIOLOT demande des explications concernant la présence de M. Gras à la mairie aux côtés de Mme Gras, 1ère adjointe, en dehors des heures d'ouverture, en émettant le soupçon que ce soit pour « fouiller dans les armoires ». Le maire répond que seules deux personnes possèdent la clé des armoires verrouillées : la secrétaire de mairie et lui-même. Le maire précise que M. Gras a en effet déjà accompagné Mme Gras à la mairie en dehors des heures d'ouverture, exclusivement pour porter du matériel qu'elle ne pouvait transporter seule — notamment lors du don d'un second écran d'ordinateur offert par M. Gras pour le secrétariat pour le confort de la secrétaire, ou pour l'installation d'une climatisation portable durant la canicule.

- M. VIOLOT interpelle la municipalité concernant l'installation d'une clôture sur le terrain communal Situé sous le monument et menant au Doubs. Il affirme que cet aménagement aurait été réalisé pour servir les intérêts personnels de M. et Mme GRAS, et demande pourquoi les autres accès au Doubs ne font pas également l'objet d'une fermeture. Le maire réfute formellement toute accusation d'intérêt personnel et rappelle que cette installation découle d'une décision municipale prise sur le domaine communal pour des motifs de sécurité publique et d'intérêt général, visant à réglementer l'accès de cette zone spécifique. Il précise que certaines descentes au Doubs sont privées et que la municipalité n'a pas compétence pour intervenir sur ces parties privatives. La suite logique consistera à sécuriser et fermer les autres accès communaux au Doubs, la mairie ayant paré au plus urgent pour cette première zone. Le maire mentionne par ailleurs qu'au cours de la semaine, il est lui-même intervenu pour déloger des véhicules stationnés illégalement au bord du Doubs rue de la Barre, illustrant ainsi que les règles de sécurité s'appliquent strictement et de la même manière sur l'ensemble du territoire communal.

- M. VIOLOT interpelle le maire sur l'absence d'article dans le journal communal concernant la manifestation organisée en août par un « collectif » d'habitants. Le maire précise tout d'abord qu'aucune demande de publication n'a été formulée à ce sujet. Il rappelle que le journal municipal a pour vocation exclusive d'informer la population sur les projets et la vie de la commune, et n'a pas à se faire l'écho de polémiques ou de litiges d'ordre privé, qui ne relèvent pas des compétences de la municipalité. Il indique par ailleurs que cet événement a déjà fait l'objet d'un relais par la presse locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Ont signé au présent registre, les mois, an, jour, susdits nommés les membres présents.